



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE de FOLEMBRAY**

Membre de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette

Région : PICARDIE – Département : AISNE – Canton : COUCY-le-CHÂTEAU

---

COMPTE-RENDU  
de la REUNION  
du CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 MARS 2017

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Finances** : Examen Budget Primitif 2017,
- 3) **Patrimoine** : Location au Vivier
- 4) **Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – ALEXANDRE Monique – TOURNEMOLLE Eric –  
LEVANDOWSKI Martine – OSTER Aurore – LIZEUX Ludovic – GAUDET Stéphanie –  
BONNETIER Paulette – PETIT Franciane.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme HARDY Nicole par M. PORTAS Jacques – M. MEY James par M. TOURNEMOLLE Eric

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. MAILLARD Cédric – THOMAS Henri – Denis CORDIER

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Madame Paulette BONNETIER est arrivée à 18h40 après l'affaire n°1 – Election du secrétaire de séance.

**Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Stéphanie GAUDET est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Affaire 2 : Finances : Examen Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses :	1 080 075.26 €
	Recettes :	1 080 075.26 €
Investissement :	Dépenses :	615 385.23 €
	Recettes :	622 515.49 €

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, la proposition de budget primitif 2017.

**Affaire 3 : Patrimoine : Location au VIVIER**

Monsieur LÉBOULANGER libère les locaux au Viver à compter du 31 mars 2017. Monsieur Fabrice DAGUE – SARL Folembay Décapage ayant fait parvenir une demande de location en Mairie, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, de lui louer lesdits locaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

**Affaire 4 : Personnel : Modalités de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires**

L'affaire 5 du précédent conseil concernant les modalités de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires est annulée et remplacée afin d'y inclure les contrats aidés. A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ces nouvelles modalités.

**Affaire 5 : Personnel : Mise en place du RIFSEEP**

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer l'affaire 7 du 31 janvier 2017 afin de prévoir le maintien du versement de l'indemnité en cas de congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie ou de congé maternité, paternité ou adoption. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification.

**Affaire 6 : Personnel : Régime indemnitaire**

Monsieur le Maire rappelle l'affaire 9 du 26 juin 2009 concernant les modalités de fixation du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. Il propose d'ajouter les agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux comme bénéficiaires de cette indemnité. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de compléter l'affaire 9 du 26 juin 2009 et d'y inclure les postes cités précédemment.

**Affaire 7 : Finances : Demande de subvention DSIL**

Le projet de réfection des fenêtres et des faux plafonds à l'école Nelly FORTEZ est estimé à 20 727.15 € H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local, programmation 2017, pour un montant de 70 % du montant HT desdits travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2017.

### **Affaire 8 : Personnel : Ouverture de poste pour les écoles**

Depuis que la commune a récupéré la compétence scolaire, des postes supplémentaires destinés aux écoles doivent être ouverts. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'ouvrir 6 postes supplémentaires (1 agent spécialisé des écoles maternelles, 1 adjoint technique territorial titulaire, 3 contrats uniques d'insertion, 1 adjoint d'animation) à compter du 1er janvier 2017.

### **Affaire 9 : Finances : Tarification de la restauration scolaire**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'appliquer la même facturation que précédemment avec la communauté de communes du Val de l'Ailette, à savoir :

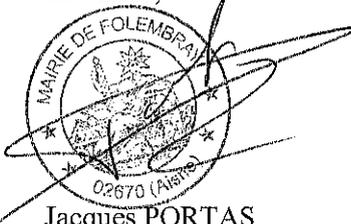
- 4,50 euros le repas pour les enfants inscrits en jours fixes
- 6,95 euros le repas pour les enfants inscrits au forfait.

Monsieur Pascal FORET quitte la séance à 19h30.

### **Questions diverses**

A compter du 14 mars 2017, toute personne souhaitant faire une demande de carte nationale d'identité française, quel que soit son lieu d'habitation, devra se présenter dans une mairie équipée d'un dispositif informatique spécifique de recueil pour les empreintes.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.*

Le Maire,  
  
02670 (Aisne)  
Jacques PORTAS